

# Le petit Kerlazien Kerlazadig



## Sommaire :

Edito p 2  
A la une P.3

Ecole p 4  
Zoom P.4  
Prévention : p 8

Vie locale : p.10  
Histoire : p 11  
Agenda : p 12

N° 127 | 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2020

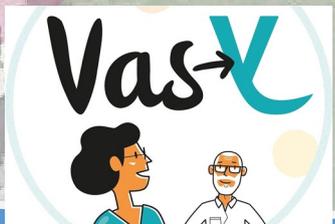
## ZONES DE WI-FI GRATUITES



**Ecole :** Un nom pour l'école - p 4

**Prévention :** Installation d'un défibrillateur- p 8

**Vie locale :** Conférence sur la mémoire- p 10





# L'édito du Maire

Semaine	1	Ker-Lucia Rue
Semaine	2	lotissement de la baie
Semaine	3	lotissement Loch Lae
Semaine	4	Lanevry Haut
Semaine	5	Kerdiouzet
Semaine	6	Ker-Lucia Rue
Semaine	7	lotissement de la baie
Semaine	8	lotissement Loch Lae
Semaine	9	Lanevry Haut
Semaine	10	Kerdiouzet
Semaine	11	Ker-Lucia Rue
Semaine	12	lotissement de la baie
Semaine	13	lotissement Loch Lae
Semaine	14	Lanevry Haut
Semaine	15	Kerdiouzet
Semaine	16	Ker-Lucia Rue
Semaine	17	lotissement de la baie
Semaine	18	lotissement Loch Lae
Semaine	19	Lanevry Haut
Semaine	20	Kerdiouzet
Semaine	21	Ker-Lucia Rue
Semaine	22	lotissement de la baie
Semaine	23	lotissement Loch Lae
Semaine	24	Lanevry Haut
Semaine	25	Kerdiouzet
Semaine	26	Ker-Lucia Rue
Semaine	27	lotissement de la baie
Semaine	28	lotissement Loch Lae
Semaine	29	Lanevry Haut

C'est le dernier édit de la mandature 2014-2020 que je vous adresse.

J'ai le plaisir de vous présenter les dernières réalisations effectuées depuis octobre ainsi que quelques informations sur la vie de la commune. Tout d'abord, une grande nouvelle : l'installation de hots spots wifi gratuits a été effectuée par la société 2SIR. Le coût de cette opération est de 15 000 € payés en totalité par l'Union Européenne pour aider les territoires ruraux mal desservis en matière de numérique.

Des demandes de subventions ont été sollicitées pour l'agrandissement, l'aménagement du terrain de la garderie, l'installation d'une structure de jeux et également pour la clôture du terrain de football.

Une autre demande de subvention concerne la fabrication et l'achat d'une vitrine à l'église pour y exposer des objets liturgiques anciens.

Des travaux ont eu lieu à l'école et à

la cantine pendant les vacances de

février et seront achevés pendant

les vacances de printemps. Les

fenêtres de la cantine et les portes

extérieures de l'école vont être

changées. Les plafonds des classes

du rez-de-chaussée, de la salle de

motricité et de la cantine vont être abaissés avec un chauffage

électrique intégré. Ces travaux

importants qui vont améliorer le

confort des élèves et de l'équipe

éducative et permettre des

économies d'énergie ont été

subventionnés à hauteur de 50 %.

Côté activités, le programme

« Vas-y » destiné aux seniors, qui a connu un franc succès l'année passée, va se poursuivre en avril. Il concernera une conférence puis des ateliers sur la mémoire.

Ces nouvelles seront en partie détaillées dans ce dernier numéro de la mandature.

En effet, les 15 et 22 mars, les électeurs seront appelés à élire une future équipe municipale.

A votre écoute.

Mithée Hernandez

Maire de Kerlaz



# A la une

## Wi-Fi. Les zones gratuites mises en place



**D**epuis le 14 février 2020, trois zones de connexions Wi-Fi gratuites sont accessibles à tous, habitants ou visiteurs.

### Points d'accès Wi-Fi gratuits

La commune de Kerlaz a été sélectionnée pour le projet WIFI4FEU de l'Union européenne et a bénéficié d'une dotation de 15 000 € pour installer des points d'accès Wi-Fi gratuits sur la commune.

Au cours de l'année 2019, la municipalité a rencontré des sociétés prestataires dans ce domaine pour réaliser une étude du projet et

analyser les lieux qui pourraient bénéficier d'une borne Wi-Fi.

Il a été déterminé trois emplacements pour ces espaces de connexion gratuits :

la mairie,

autour de la bibliothèque et de l'église,

la salle Ti An Dud.

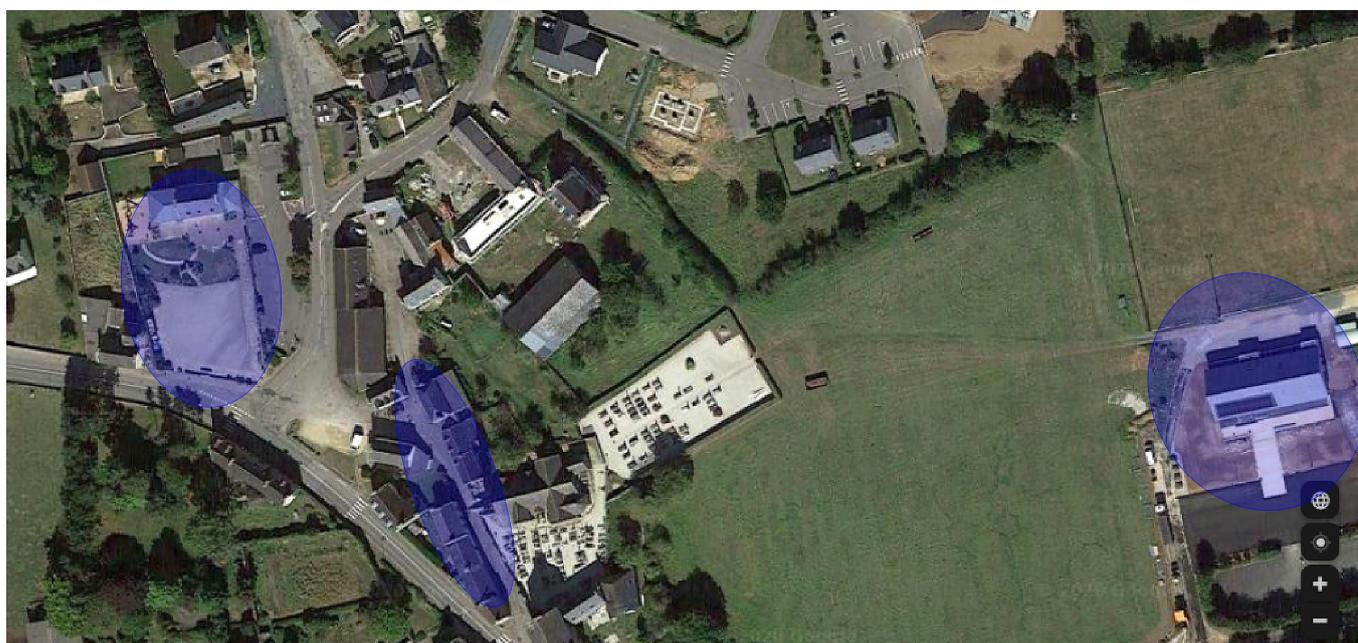
Un pont Wi-Fi est prévu pour ne pas impacter l'école communale.

Cet accès internet sera donc constitué de trois accès internet cumulés afin de multiplier le débit par trois. Pour y parvenir, deux nouveaux accès internet livrés à la mairie seront partagés via les ponts wi-fi à la bibliothèque et à la salle Ti An Dud.

### Quels avantages pour l'utilisateur ?

Le visiteur dispose d'un accès à internet gratuit sans utiliser son forfait. Le système est simple, rapide et sécurisé (les informations confidentielles sont préservées).

Pour une première connexion, il suffit d'activer le réseau Wi-Fi de l'appareil et de s'identifier au réseau en lançant un navigateur internet. Une fois connecté, le visiteur n'a plus besoin de s'identifier pour accéder de nouveau au réseau



Zones Wi-Fi gratuites

Wi-Fi de Kerlaz.

### Quels avantages pour la commune ?

L'objectif principal est d'offrir un service public gratuit aux habitants ainsi qu'aux visiteurs qui souhaitent se connecter à internet sur les lieux publics.

Ce service permettra de favoriser le développement du numérique sur le territoire et renforcera l'attractivité de Kerlaz.

### Un prestataire de l'Ouest

La société retenue, 2ISR, basée à Cholet, est spécialiste en infogérance, hébergement de données et mise en place de solutions Wi-Fi.



*« Chaque solution est analysée et conçue selon l'architecture existante afin de pouvoir réutiliser au mieux ce qui existe déjà. »*



## Ecole Un nom pour l'école



**L**e conseil municipal souhaite donner un nom à l'école du village, tout en associant à la fois, les enfants, les enseignants et la population.

C'est pourquoi, le 14 janvier dernier, Mithée Hernandez, maire de la commune, Florence

Crom, adjointe et l'équipe éducative ont réuni l'ensemble des enfants pour leur présenter ce projet.

Ce nom ne doit pas être celui d'une personnalité mais un nom lié à la géographie ou à l'histoire locale, à son environnement, aux valeurs de la République...

Les différentes propositions seront traduites en breton avec l'aide de l'intervenante de Mervent puis présentées au vote des kerlaziens via le « petit kerlaziens ».

Le conseil municipal délibérera pour le choix final.



## Zoom Élections municipales 2020

**L**es électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux les 15 et 22 mars 2020.

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.



Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

### **Papiers d'identité à présenter pour voter**

De manière générale pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Dans une commune de moins de 1 000 habitants, la pièce d'identité n'est pas obligatoire, mais en cas de doute, le président du bureau de vote peut vous demander de prouver votre identité par tout moyen.



**L**a maire a présenté les derniers vœux de la mandature le 26 janvier 2020 et elle a présenté le bilan de l'année 2019.

Projet phare de la mandature, la salle Ti An Dud est opérationnelle depuis janvier 2019.

### **Ecole**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique, la commune a répondu à l'appel à projets émis par l'Etat. C'est ainsi que tout le parc informatique de l'école a été renouvelé grâce à une subvention de 7 000 € ajoutés aux 7 000 € de la commune.

Dans le cadre du plan bibliothèque d'école, 2 200 € ont été attribués par l'Etat et 300 € par la commune pour acheter environ 350 livres.

L'école se porte bien puisque l'équipe enseignante stable accueille 63 enfants depuis la rentrée 2019.

Un chemin doux a également été créé permettant aux enfants et adultes d'aller en toute sécurité de l'école au bourg. Il a coûté environ 3000 € et a bénéficié d'une subvention des amendes de police d'un montant de 1864 euros

Pour recevoir des enfants dans de bonnes conditions, les deux agents de la commune ont refait l'installation électrique pendant les vacances d'été. Ce fut un gros chantier.

Le mur de l'enclos paroissial a été consolidé.

### **Wi-Fi**

Des hot spots wifi gratuits ont été installés sur les espaces publics : place de la mairie, rue de l'église et aux abords de la salle Ti An Dud. Les aides de la commission européenne couvrent à 100 % les coûts d'équipement.

### **Aménagement du bourg**

Depuis mars 2018, des réunions ont eu lieu pour travailler sur le futur aménagement du bourg. Avec FIA, le service ingénierie du département, un diagnostic de la commune a été établi.

Les présidents d'associations ainsi que les chefs d'entreprise de Kerlaz ont été interviewés pour connaître leurs points de vue sur les faiblesses et les forces du bourg et leurs idées pour redynamiser ce village.

Il s'agit de restaurer le bâti existant, de recréer du lien social, de réduire les déplacements, de sécuriser une partie de cette route départementale, de créer une offre de services de proximité.

Une réunion publique s'est déroulée le mercredi 26 juin dans cette même salle pour présenter le diagnostic du centre bourg à la population et débattre avec elle sur la stratégie à adopter pour redynamiser ce village.

## Activités

Une nouvelle activité a vu le jour dans cette salle : des cours de yoga animés par Sophie Yonati.

Les cours de gym bien-être ont lieu chaque jeudi de 11h00 à 12h00 sous la direction de Guillaume Cotonéa, animateur à l'Ulamir et on peut constater que les adhérents sont de plus en plus nombreux.

Cette année, la mairie de Kerlaz a conclu un partenariat avec le dispositif Vas-y en proposant gratuitement des conférences et des ateliers aux personnes de plus de 60 ans.

Il y a eu 12 séances d'ateliers de gymnastique en juin et juillet 2019.

Une conférence sur le code de la route a eu lieu le 26 juin permettant de connaître les nouveaux panneaux, les nouvelles réglementations, la façon d'aborder des ronds points.

Des cours particuliers avec un moniteur d'auto-école ont pu rassurer certains conducteurs.

Pour terminer la collaboration 2019, il y a eu également une conférence sur la nutrition en septembre 2019.

La pétanque, activité créée en 2015, sous l'égide du comité des fêtes connaît toujours un engouement particulier. Ils sont souvent

une quarantaine à arpenter le nouveau terrain de pétanque inauguré le 28 mai 2019. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Guenneau-Le Roux pour un montant de 2 940 €.

## Mutuelle communale

Une mutuelle santé communale a été créée à Kerlaz. Le protocole liant la commune à l'assurance Axa a été signé lors d'un conseil municipal en juin.

Pour tous ceux qui ne bénéficient pas d'une mutuelle ou qui veulent revoir les tarifs à la baisse, ils peuvent désormais s'adresser chez

Axa où ils auront

## Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur a été installé côté nord des vestiaires et a été inauguré le jeudi 9 janvier à 11h en présence de Mme Gaonach Anne-Noëlle, présidente de Groupama Porzay.

## Etat civil

Une pensée pour les Kerlaziens qui nous ont quitté. 13 décès : 10 hommes et 3 femmes.



La commune accueille 9 nouveaux-nés.

Deux pacs ont été signés.

Deux mariages ont été célébrés.



## Prévention

### Installation d'un défibrillateur



**D**epuis un an, la commune est engagée dans une démarche de prévention. Ainsi, après la formation premiers secours effectuée en janvier 2019 par tous les agents communaux afin d'obtenir un certificat de prévention et de secours civiques de niveau 1

(PSC1), la commune a choisi d'installer un défibrillateur inauguré le 9 janvier 2020.

Quand les travaux de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs ont été terminés, la commune a souhaité acquérir un défibrillateur afin d'améliorer la protection des personnes. Cet achat n'était pas obligatoire mais restait indispensable car cet endroit est un lieu de rassemblement de jeunes, d'enfants, d'adultes mais aussi de sportifs, de footballeurs en particulier.

L'appareil, entièrement automatique, a été placé sur un mur extérieur à la salle Ti An Dud, côté nord, à l'abri dans un boîtier chauffant pour maintenir une température de 10°. Une signalétique permet d'indiquer l'endroit où il se trouve.

Un agent de la commune organise le contrôle périodique de l'appareil.

L'appareil a coûté 1 860 € et a été financé par la mairie et l'assurance Groupama.

### Pourquoi installer un défibrillateur ?

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont

victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

La défibrillation, appelée aussi choc électrique externe, est le geste qui consiste à délivrer volontairement et de manière brève un courant électrique dans le cœur. au moyen de deux électrodes qui sont collées sur le thorax du patient. Ce choc est destiné à rétablir un rythme cardiaque normal.

### Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Il existe deux types de DAE :

- Les défibrillateurs semi-automatiques : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil ;



- Les défibrillateurs entièrement automatiques : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur. C'est le modèle choisi pour Kerlaz.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. A ce jour, aucune étude n'indique qu'un défibrillateur entièrement automatique serait plus adapté à l'utilisation par une personne non-médecin qu'un semi-automatique.

### Qui peut l'utiliser ?

Toute personne est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.





**V**ous êtes en train de descendre à la cave et là, au milieu des marches, un questionnement vous arrête : « *Je vais chercher quoi au fait ?* »... Ah la

mémoire !! On se le dit, on se l'avoue, on s'en inquiète et c'est vrai qu'elle évolue avec le temps. Mais finalement, qu'est-ce que la mémoire ? A partir de quand peut-on se dire que la plainte devient un trouble pathologique ? Et que faire pour garder un cerveau alerte le plus longtemps possible ?

Le Dispositif Vas-Y revient à Kerlaz pour vous proposer une conférence "Ma mémoire j'Y tiens" le **14 avril 2020 à 14h30** à la salle Ti An Dud. Par la suite, un atelier mémoire se déroulant sur 7 semaines sera proposé; les inscriptions seront prises à la fin de la conférence.

### Dispositif Vas-Y

Vas-Y, santé, bien-être et vie pratique propose, pour les personnes de 60 ans et plus, de nombreuses conférences, ateliers, et des conseils personnalisés sur des thématiques variées : des contenus riches dans une ambiance conviviale !

Le dispositif a démarré en mai 2017, dans un premier temps dans le Pays de Morlaix. Depuis janvier 2018, nous proposons notre programme aux habitants du Pays Centre Ouest Bretagne et Pays de Brest.

Vas-Y est soutenu par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, et est financé par le CNSA. Toutes les actions à destination du public sont gratuites.

Vas-Y est porté par la Fondation ILDYS, avec le soutien de nos nombreux partenaires.

---

## APE



### Les ateliers de préparation du marché de Noël

Merci tout d'abord à toutes celles qui ont répondu présent aux ateliers de l'école, suite à l'avis paru dans le précédent petit Kerlazien. Comme tous les ans, les ateliers ont été très appréciés par les enfants et, grâce à leur travail, le stand du marché de Noël a été une vraie réussite. La grande majorité des objets a trouvé preneur et les bénéfices de cette belle journée serviront à financer une partie des projets de l'année scolaire en cours.

### Les manifestations de l'APE

Cette année, les enfants iront visiter le domaine de Ménez Meur, au cœur des monts d'Arrée.

Les manifestations à venir de l'APE sont le marché aux plantes le 3 Mai et la kermesse le 27 Juin.

Si certains Kerlaziens ayant la main verte souhaitent participer au marché aux plantes, ils contactent l'APE via son adresse email : [apecerlaz@gmail.com](mailto:apecerlaz@gmail.com).

## Les Amis de Saint-Germain

Jean-Michel JAÏN, est le nouveau président de l'association des « Amis de Saint-Germain »

Depuis 2013, il était trésorier de l'association, il passe la responsabilité des comptes à Anne Marie LE BRUSQ qui devient Trésorière de l'association.

Le 6 janvier, le Conseil d'Administration des « Amis de Saint-Germain » a élu son bureau; voici la composition du nouveau Conseil d'administration :

- Jean-Michel JAÏN nouveau Président
- Annick BARON Secrétaire
- Anne Marie LE BRUSQ nouvelle Trésorière
- Jean BOËNNEC nouveau Vice-Président
- Henriette ROGUÉDA Secrétaire-Adjointe
- Guy BERNARD nouveau Trésorier-Adjoint
- André CASTREC Membre

- Alain LOUVARD Membre
- Bernard ROUDAUT Membre

Depuis 2013, Jean BOËNNEC présidait l'association des « Amis de Saint-Germain » avec une grande efficacité. Chacun a pu apprécier ses compétences pour réunir, soutenir et conduire les équipes, lors des différentes manifestations et animations de notre association de sauvegarde du patrimoine pendant six ans.

Cette année, il a souhaité alléger sa charge. Élu Vice-Président, il continuera à aider l'association.



## Histoire et patrimoine

### Les falaises de Trezmalaouen



**E**n ce début d'année, une promenade familiale peut vous conduire sur notre plage locale de Trezmalaouen, ce sera alors l'occasion de découvrir une falaise très particulière.

Elle mérite quelques explications :

Cette falaise érodée par la mer date du Briovérien : 620 millions d'années.

A l'époque où les continents n'avaient pas du tout la disposition actuelle sur la planète, des plaques tectoniques sont entrées en collision - on parle d'orogénèse - et ont créé une chaîne de montagne dite cadomienne.

La falaise de schistes de Trezmalaouen nous raconte qu'à la suite de la création de cette chaîne de montagne cadomienne, l'érosion a été très forte et a provoqué alors l'accumulation de débris de sédiments marins, déposés en couches fines, de nature plus ou moins différentes (argiles, sables). Et oui notre terre kerlazienne était recouverte par la mer !

Les traces en sont encore visibles car les falaises observées sont composées de strates, c'est-à-dire de couches successives de couleurs différentes

L'histoire ne s'arrête cependant pas là : vers 300 millions d'années avant notre ère, une deuxième orogénèse va avoir lieu sur nos terres. Cela

## Infos pratiques

### Horaires

#### Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

#### Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h  
14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

#### Déchèterie de

#### Lannugat :

du lundi au samedi  
9h-12h et 14h-18h

### N° utiles

#### Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social (hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

#### Utiles

Ecole de Kerlaz :  
02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :  
32 37

ERDF : 09 72 67 50 29  
SAUR urgence  
02 77 62 40 09

signifie que de nouveau, des plaques tectoniques entrent en collision et provoquent alors des plissements dans les roches, des failles et la naissance d'une nouvelle chaîne de montagne.

Cette chaîne hercynienne est connue car elle est la conséquence de collisions de plaques qui ont provoqué le super continent appelé Pangée. Aujourd'hui disloqué, des pans de ces roches ont été observés en Espagne, en Irlande en Angleterre, dans les Ardennes, le Jura, le Massif Central et même dans les Appalaches américaines.

A notre échelle, cette compression a transformé la roche, on parle maintenant de schistes. Ces derniers ont subi aussi un plissement. C'est pourquoi ces couches se retrouvent non pas horizontalement mais verticalement !

Beaucoup plus proches de nous en terme géologique, nous pouvons aussi observer sur la falaise de Trezmalaouen, des formations datant du Pléistocène (entre 2,5 millions d'années et 12 000 ans). Ce sont les reliques de plages anciennes du quaternaire (sables et galets « cimentés »). Cette époque est marquée par l'alternance de périodes glaciaires et interglaciaires qui fait varier le niveau des mers. Les plages « suspendues » visibles sur les falaises du littoral sont des plages anciennes situées au-dessus du niveau actuel de la mer et témoins d'époques où le niveau de la mer était au-dessus de son niveau actuel.

Bonne balade !

*Bernard Roudaut*



## Agenda

<b>Loisir et détente</b> - Salle Ti An Dud	<b>Le mardi de 14h - 18h</b>
<b>Pétanque loisir</b> - Stade de Kerlaz	<b>Le mardi- 14h30</b>
<b>Foyer des jeunes</b> - Salle Ti An Dud	<b>Le vendredi - 17h30-19h</b>
<b>Yoga</b> - Salle Ti An Dud	<b>Le lundi - 18h30</b>
<b>Conférence</b> sur "Les enfants trouvés dans le Sud-Finistère" Salle Ti An Dud	<b>Samedi 4 avril –15h</b>
<b>Conférence</b> sur la mémoire Salle Ti An Dud	<b>Mardi 14 avril –14h30</b>
<b>Marché aux plantes</b> de l'APE - Ecole	<b>Dimanche 3 mai -</b>
<b>Kermesse de l'école</b> - Stade	<b>Samedi 27 juin</b>